

Toulouse, le 14/04/2011.

A l'attention de  
Madame Muriel ANDRE-HOCHART,  
Monsieur Yves LANSARD  
AKKA Informatique et Systèmes

Madame, Monsieur,

Vous avez accepté d'accéder à notre demande et de nous recevoir le jeudi 7 avril à VAISE, et nous vous en remercions. Notre propos ce jour-là était de vous sensibiliser à la situation actuelle des salariés d'AKKA IS.

Depuis la signature de l'accord le 31 janvier et la dénonciation qui s'en est suivi, nous avons tenu à rester en retrait afin de ne pas interférer dans les pourparlers entre syndicats CGT et FO dénonciateurs de l'accord et la direction.

2 mois et demi après, nous constatons un blocage de la situation, la mise en place unilatérale de l'accord de branche SYNTEC sur l'aménagement du temps de travail et une détérioration importante du climat social, préjudiciable à la fois aux salariés et la société.

Afin de sortir de l'impasse actuelle et de pas s'engager définitivement dans un « perdant – perdant », nous vous demandons de bien vouloir convoquer les Organisations Syndicales (CFDT, CFTC, FO et CGT) pour proposer un accord sur le temps de travail similaire à celui du 31 janvier comprenant les évolutions suivantes :

- inclure un tableau indiquant le nombre de jours de RTT précis par catégorie sur les 5 prochaines années.
- indiquer que le calcul des heures supplémentaires démarre dès la 1<sup>ère</sup> heure au-delà de l'horaire hebdomadaire pour les cadres de la catégorie 2, en lieu et place du mécanisme des TEA.
- préciser que les salariés à temps partiel ne bénéficiant pas RTT proratisés dans leur contrat de travail, pourront bénéficier soit d'un repos compensateur, soit du paiement d'heures complémentaires, dès lors que leur horaire journalier, sur autorisation du supérieur hiérarchique, sera dans les faits égal à celui des salariés temps plein. En effet, dans notre organisation du travail, le salarié à temps partiel qui reste un salarié investi dans son travail, effectue en réalité les mêmes heures dans la journée que le salarié à temps plein.

Nous sommes certains qu'une grande majorité de salariés soutiendront cette demande, plutôt que de rester à SYNTEC, et nous vous demandons de la prendre en compte.

De plus, nous sommes persuadés que nos collègues des sections syndicales CGT et FO pourraient y trouver le moyen pour sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons.

Veuillez agréer, Madame Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la CFDT : Bernard BOUSQUET

Pour la CFTC : Jacqueline MAUREL

